

## Editorial

C'est la rentrée !

Cher membre, cher sympathisant, cher abonné,

Après la trêve estivale et sa parenthèse d'insouciance, septembre sonne le retour à la réalité. Et quelle réalité cette année pour notre territoire ! L'agression d'un médecin a fortement marqué les esprits. Mais nous le savons, cela n'entamera ni l'engagement, ni la détermination de tous les soignants auprès de leurs patients. Gageons que cet évènement malheureux fasse renaître auprès de tous nos patients un esprit de reconnaissance, de solidarité et de respect pour tous les professionnels de santé.

La rentrée signe également pour la CPTS l'entrée dans la dernière ligne droite de l'année pour finaliser les projets et les objectifs 2022. Les travaux sont très nombreux. Les membres des commissions seront plus que jamais sur le pont pour mener à bien tous les projets.

Certains travaux apportent d'ores et déjà des avancées concrètes : Le déploiement d'Entr'Actes pour les soins non programmés, les petites annonces professionnelles de la CPTS ou encore l'annuaire des psychologues du territoire, le répertoire des actions de prévention ...

Tous ces nouveaux services ont vu le jour durant l'été et sont désormais accessibles via le nouveau site web de la CPTS. (mettre le lien direct pour chaque mot en gras)

De grands évènements se préparent également, comme le lancement du projet Icope qui se déroulera le 20 octobre prochain.

C'est donc plein d'énergie et de détermination que nous entamons cette nouvelle période de l'année. Bonne rentrée à toutes et à tous.

**Frédéric TRYNISZEWSKI**



 **Apéro Interpros**

**Judi 1er septembre**  
À partir de 19h30  
**À La Quille**  
10 Rue de la Moselle à Mulhouse

**Au programme :**  
Échanges entre professionnels de santé libéraux,  
autour d'un verre et d'un apéritif dînatoire  
Rencontre avec l'équipe du Centre de Coordination  
Cancer et une IPA de cancérologie souhaitant  
échanger avec des professionnels de ville

N'hésitez pas à convier un ou une collègue  
pour lui faire découvrir la CPTS  
Nous vous attendons nombreux !

L'alcool est dangereux pour la santé.  
À consommer avec modération.

## Prochain apéro Interpros le 1er septembre 2022

### Après une pause estivale, les apéros interpros reprennent !

Nous vous accueillerons autour d'un verre et d'un apéritif dînatoire le **jeudi 1er septembre 2022**, au bar à vin **La Quille**, à partir de **19h30**.

À cette occasion, vous pourrez échanger avec l'**équipe du Centre de Coordination Cancer**, ainsi qu'une IPA de cancérologie du GHRMSA qui souhaitent **se rapprocher des professionnels de santé libéraux** en vue **d'améliorer la prise en charge ville-hôpital** des patients atteints de cancer. Un groupe de travail sera créé prochainement à ce sujet ; vous pourrez d'ores et déjà vous y inscrire lors de cette soirée.

Nous vous attendons nombreux !

## Les actualités territoriales

### Comment bénéficier de la majoration pour la prise en charge des soins non programmés ?

Prise en charge  
des soins  
non programmés  
en « ville »

Majoration de  
**15€**  
pour tout acte  
de soins non  
programmés  
(SNP)

*Vous pouvez  
en bénéficier !*

Dans les suites de sa Mission Flash, le Ministre de la Santé Braun a mis en place des mesures d'urgence jusqu'au 30 septembre 2022.

Toute consultation de **Soins Non Programmés** prise en charge par un médecin généraliste libéral **après orientation directe par le centre 15** bénéficie d'un supplément de rémunération de **15 €** en plus de l'acte conventionnel (acte initial facturé au tarif opposable, hors patientèle médecin traitant, dès lors qu'il est réalisé dans les 48h de la demande et en dehors des horaires de la permanence de soins ambulatoire, dans la limite de 20 actes par semaine et par médecin)

**Afin de permettre à tous les médecins du département de bénéficier de cette majoration de 15 euros** de manière simple tout en respectant les règles légales, il a été décidé d'utiliser **l'outil numérique Entr'Actes**, bien connu des professionnels suite à son utilisation pour le suivi à domicile des patients COVID-19.

De manière pratique :

1. En cas de besoin de consultation de soins non programmés, le SAMU Centre 15 dépose une demande de rendez-vous avec les coordonnées du patient dans le logiciel Entr'Actes, logiciel gratuit pour les médecins et d'installation très facile (sur PC, MAC, et/ou téléphone portable).
2. **Si vous êtes médecin disponible** pour prendre en charge le patient dans les 48h, il vous suffit d'accepter cette consultation sur Entr'Actes et d'indiquer au patient son heure et lieu de rendez-vous
3. Lors de la consultation, vous facturez le tarif de consultation classique et **ajoutez le forfait "SNP" de 15 €**. La justification de l'adressage par le centre 15 est automatiquement tracée dans Entr'Actes et vous exonère de toute autre démarche administrative.

L'installation de l'application Entr'Actes n'implique **aucune obligation de réponse** ni **aucun engagement**.

Chaque médecin peut **selon ses disponibilités**, au jour le jour, prendre en

charge des patients présentant de réels besoins de santé (la demande est régulée par un médecin au centre 15).

Comment s'inscrire sur Entr'Actes (gratuit)

## Résultat du sondage "protocoles de coopération"



Parmi les mesures d'urgences proposées par le Dr François Braun, ministre de la Santé, figure la possibilité pour les CPTS de mettre en place **des protocoles de coopération, possibilité** jusqu'à lors réservée aux maisons de santé pluriprofessionnelles et aux centres de santé. Ces dispositions sont en test jusqu'au 30 septembre 2022.

Le protocole de coopération entre professionnels de santé permet la mise en place - entre des médecins délégants et des professionnels paramédicaux délégués - d'actes dérogatoires au regard des décrets de compétences de chacun.

Les 6 protocoles de coopération autorisés à toute CPTS qui en fait la demande sont les suivants :

- **Renouvellement du traitement de la rhino-conjonctivite allergique saisonnière** pour les patients de 15 à 50 ans par l'infirmier diplômé d'Etat (IDE) et le pharmacien d'officine
- Prise en charge du **traumatisme en torsion de la cheville** par le masseur-kinésithérapeute
- Prise en charge de la **pollakiurie et de la brûlure mictionnelle** chez la femme de 16 à 65 ans par l'IDE et le pharmacien d'officine
- Prise en charge de l'**odynophagie** par l'IDE ou le pharmacien d'officine
- Prise en charge de la **douleur lombaire aiguë inférieure à 4 semaines** par le masseur-kinésithérapeute
- Prise en charge chez l'enfant de 12 mois à 12 ans de l'**éruption cutanée vésiculeuse prurigineuse** par l'IDE ou le pharmacien d'officine

Les membres de la CPTS de Mulhouse agglomération ont été sollicités à deux reprises par mail courant août pour savoir s'ils souhaitaient que la CPTS de Mulhouse mette en œuvre ces protocoles de délégation.

Les résultats de ce sondage sont les suivants :

- 33 personnes ont répondu : 11 médecins généralistes (dont 2 retraités), 18 pharmaciens, un masseur kinésithérapeute, un IDE, une diététicienne et une sage-femme.
- 23 personnes (70%) souhaitent que la CPTS mette en œuvre les protocoles de coopération. Les résultats sont contrastés selon les professions : 100% des pharmaciens ayant répondu y sont favorables ainsi que l'IDE et le masseur kinésithérapeute alors que seuls 2 des 11 médecins y seraient favorables, 2 autres médecins attendant plus d'information pour se prononcer.

Les pharmaciens invoquent une demande existante des patients à leur égard, notamment quand le médecin traitant n'est pas disponible et le souhait de soulager médecins, centres de soins non programmés et services d'urgence pour les pathologies listées en respectant le cadre codifié.

Les médecins indiquent dans leurs commentaires le risque d'erreur médicale même dans le cadre de protocoles précis.

Les personnes ayant répondu suggèrent par ailleurs d'étendre le champ des partenariats aux thèmes suivants :

- possibilité de dispenser des antibiotiques par voie locale pour

- orgelet, chalazion ou conjonctivite
- prise en charge de la douleur dentaire/antibiothérapie en cas d'abcès dentaire
- prise en charge en kinésithérapie respiratoire pour les enfants de moins de 1 an

Au vu de ces réponses, **la mise en œuvre des protocoles de coopération** par la CPTS Mulhouse agglomération nous apparaît **prématurée** et nécessite des échanges plus approfondis entre les professionnels de santé de notre CPTS.

Le sondage étant maintenant clos, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, souhaits, avis concernant les protocoles de coopération directement à l'adresse [contact@cpts-mulhouse-agglo.fr](mailto:contact@cpts-mulhouse-agglo.fr).

En savoir plus sur les protocoles de coopération

## Les dossiers



La parole à ...

**Drs Alina KOZIK, Thierry RESSEL et Antoine RETAULT**

*Co-Responsables de la commission "Santé mentale"*



Ses travaux de la **commission Santé Mentale** s'orientent selon deux axes :

- fluidifier le parcours de soins des patients en souffrance psychique, en améliorant l'accessibilité aux consultations des psychiatres libéraux et la coordination des soins,
- proposer aux psychiatres libéraux (et aux autres acteurs de la santé mentale) des outils de facilitation de leur pratique quotidienne.

D'ores et déjà, les travaux de la Commission ont abouti à la mise à disposition de trois outils immédiatement utilisables :

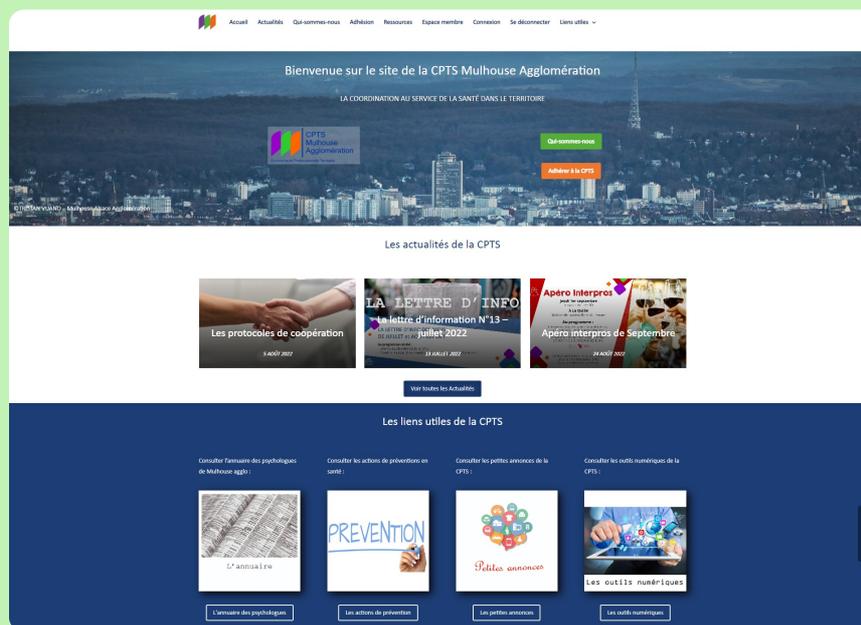
1. Une **fiche partagée de la filière de soins en santé mentale**, permettant la visualisation des intervenants autour du même patient et le suivi de ses soins. Cette fiche, pour l'instant sous forme papier, a vocation à être intégrée dans le futur outil de coordination développé au sein de la CPTS (PARCEO).
2. Un **guide de la télémédecine en santé mentale**, recensant l'ensemble des données liées à la télémédecine en psychiatrie : aspects légaux, aspects administratifs, modalités pratiques, indications, contre-indications, ... Ce guide, extrêmement complet, peut être considéré comme une référence pour tout professionnel voulant s'impliquer dans la télémédecine en psychiatrie.
3. Un **annuaire des psychologues**, recensant l'ensemble des psychologues installés sur le territoire, volontaires pour y figurer et décrivant leurs modes de pratique, le public accueilli et les modalités de consultation.

Les travaux de la Commission se poursuivent sur quatre autres chantiers en

cours, devant aboutir prochainement :

1. La mise en place d'une **"consultation d'orientation"**, devant permettre de donner un **avis psychiatrique dans les 48 à 72 heures**, à toute demande de consultation auprès d'un psychiatre, régulée par le médecin traitant.
2. La mise en place d'une filière **"ECG pré-thérapeutique"**, devant permettre à tout psychiatre, d'obtenir en quelques jours un ECG interprété, éliminant les contre-indications à la prescription de certains psychotropes.
3. La mise à disposition d'un **outil de concertation pluriprofessionnelle**, sur le modèle des e-RCP en cancérologie, devant permettre de réaliser des "réunions de synthèse" de l'ensemble des acteurs intervenant pour un patient.
4. La mise à disposition d'un **"guide des bonnes pratiques"** pour **aborder en soins somatiques les patients présentant une pathologie psychiatrique**, de façon à aider les professionnels de santé dans leur approche de cette catégorie de patients.

## Nouvelles fonctionnalités du site web de la CPTS



L'été a été l'occasion d'enrichir l'offre de service du site web de la CPTS.

Vous y trouverez ainsi :

- Un **annuaire** qui contient dans un premier temps les fiches descriptives de 33 des psychologues de Mulhouse et Mulhouse Agglomération pour donner suite aux travaux de la commission santé mentale.
- Un **répertoire** à destination des professionnels de santé regroupant toutes **les actions de prévention** disponibles pour les patients de l'agglomération mulhousienne.
- Un outil vous permettant de déposer ou de consulter les **petites annonces** déposées par nos membres.

Vous trouverez dans la suite de cette lettre une présentation de ces 3 nouvelles fonctionnalités qui - nous l'espérons - vous seront utiles.

*Si vous avez besoin d'aide concernant ces 3 fonctionnalités, n'hésitez pas à contacter notre assistante administrative, Eva ZATTI au 09 52 92 22 39 ou par mail à l'adresse suivante : [secrtaire@cpts-mulhouse-agglo.fr](mailto:secrtaire@cpts-mulhouse-agglo.fr).*

## L'annuaire de la CPTS



Cet annuaire permet dans un premier temps de recenser les psychologues exerçant dans l'agglomération mulhousienne.

**Actuellement 33 psychologues sont déjà présents sur cet annuaire !**

Si vous êtes psychologue et prenez en charge des patients de l'agglomération mulhousienne et que vous souhaitez que vos coordonnées y apparaissent également, il suffit de créer votre fiche sur le site.

[Accès à l'annuaire de la CPTS](#)

### Le répertoire des actions de prévention



Un répertoire à destination des professionnels de santé regroupant toutes les actions de prévention disponibles pour les patients de l'agglomération mulhousienne est disponible sur le site de la CPTS.

Pour constituer ce répertoire, fruit du **travail de la commission Prévention** depuis 2 ans, plus de 160 structures, associations, collectivités,... ont été contactées.

51 nous ont indiqué être porteuses d'actions de prévention sur le territoire de l'agglomération mulhousienne et 26 ont déjà indiqué leurs actions de prévention sur notre site (**35 actions de prévention différentes répertoriées à ce jour**).

Si vous êtes porteur d'actions de prévention et que celles-ci ne sont pas encore sur notre site, n'hésitez pas à compléter notre répertoire des actions de prévention en insérant les informations directement sur notre site. Vous avez à votre disposition, sur la page d'accueil, une "Notice d'utilisation".

[Accès au répertoire des actions de prévention](#)

### Petites annonces



La CPTS dispose depuis la fin du mois d'août de son outil de petites annonces à destination des professionnels de santé.

Accessible à tous en consultation, il faut par contre être membre (actif, sympathisant, invité ou partenaire) de la CPTS pour pouvoir publier une annonce.

Parmi toutes les catégories, vous pouvez retrouver des annonces sur la recherche de locaux, la recherche de professionnels de santé ou le remplacement pour des vacances.

[Accès aux Petites annonces de la CPTS](#)

## SAVE THE DATE : Soirée de lancement du projet ICOPE 68



Une soirée de lancement et de présentation du projet ICOPE sur le territoire de l'agglomération mulhousienne aura lieu **le jeudi 20 octobre en soirée** à la Maison de la Région Grand-Est à Mulhouse (4 Av. du Général Leclerc, 68100 Mulhouse), en présence de nos partenaires.

Icpe, programme de prévention de la perte d'autonomie chez les plus de 60 ans créé par l'OMS, est un des projets de la commission Perte d'Autonomie.

La CPTS Mulhouse agglomération et la CPTS Colmar agglomération ont obtenu un financement national pour ce projet qui va impliquer largement les professionnels de santé libéraux et les partenaires œuvrant pour les personnes de plus de 60 ans.

L'organisation de ce projet se met en place progressivement. Un logo commun pour les deux projets ICOPE (Colmar et Mulhouse) a été créé par CPTS de Colmar, il vous est présenté en avant-première ci-dessus. Plus d'information dans la prochaine lettre d'information.

**Réservez d'ores et déjà votre soirée du 20 octobre si ce projet vous intéresse.**

**Appel à participer à un "atelier" cancérologie**

L'équipe du Centre de Coordination Cancer du GHRMSA a contacté la CPTS afin d'engager une démarche d'amélioration de la prise en charge ville-hôpital des patients atteints de cancer. Elle souhaite pour cela **échanger avec des professionnels de santé libéraux** concernés par ce sujet lors d'une rencontre de 2h.

Voici les axes de discussion proposés :

- Echange autour des difficultés rencontrées par la ville dans la prise en charge des patients atteints d'un cancer
- Réflexion sur les moyens et supports de communication hôpital-ville
- Besoins en termes d'information et de formation concernant la pathologie cancéreuse
- Présentation du Parcours Personnalisé Après Cancer (PPAC) mis en place par le 3C et le GHRMSA

L'atelier dure 2h et pourra être renouvelé si nécessaire. Ce format diffère des commissions annuelles au sein desquelles vous participez peut-être déjà. Ici, l'objectif est plutôt d'échanger entre professionnels, de partager votre expérience, votre ressenti sur une thématique.

Si vous êtes disponible, merci de nous contacter en cliquant sur le bouton ci-dessous. Des dates seront proposées prochainement aux professionnels s'étant manifestés.

NB : la participation se base sur le principe du volontariat et ne donne pas lieu à des versements d'Indemnités Compensatrice de Perte d'Activité (ICPA).

[Participer à l'atelier Cancérologie](#)



### Médecins généralistes, n'oubliez pas de déclarer vos patients de 16 ans

Sous l'égide des membres du groupe de travail "accès au médecin traitant", la CPTS a écrit en août à tous les médecins généralistes de l'agglomération mulhousienne pour leur demander de penser à bien faire la déclaration médecin traitant pour leurs jeunes patients lorsqu'ils atteignent 16 ans.

[Lire le courrier](#)

## La CPTS vous transfère

### Rencontre "Alzheimer ? Parlons-en !"

Dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie, la MAIA d'Alsace organise, en collaboration avec les caisses de retraite complémentaires AGIRC-ARRCO, des manifestations gratuites à l'occasion de la journée mondiale d'Alzheimer.

La rencontre pour la région Sud Alsace aura



lieu

**le Jeudi 22 septembre à Kingersheim** - Le Hangar, 2 rue Pierre Coubertin.

Au **programme** :

- Théâtre-forum - Compagnie de Théâtre de la Luciole
- Échanges avec un médecin
- Rencontres avec des partenaires du territoire avec pour objectif de mieux faire connaître cette maladie, les moyens de la prévenir et d'accompagner les personnes qui en sont atteintes
- Essai de casques de réalité virtuelle avec Bulle 360
- Accueil gratuit des personnes aidées (sur inscription)

**Inscription avant le 08/09 au 03 89 59 68 87** (MAIA région mulhousienne)

### Rencontre "Cancer, droits et démarches" le 8 novembre



Le Centre de Coordination en Cancérologie Sud Alsace organise une rencontre sur le thème : « **Cancer, droits et démarches** » qui se déroulera **le 08/11/2022 à l'IFMS à Mulhouse.**

3 professionnels avertis et orateurs de qualité seront présents pour répondre aux questions que chacun peut se poser. Lors de l'inscription, n'hésitez pas à soumettre vos questions afin que celles-ci soit abordées lors de la rencontre.

Inscription obligatoire, nombre de places limité.

Pour plus d'info : Estelle LANG, *Infirmière chargée de mission 3C* - 03 89 64 83 61.

S'inscrire à la rencontre du  
8/11/2022

### Auriez-vous besoin d'interprète en présentiel ?



L'ARS Grand-Est et Migrations Santé Alsace réfléchit à l'opportunité de déployer une offre d'interprétariat en présentiel dans le département 68 à destination de tous les professionnels de santé libéraux. Afin d'avoir une vision du besoin et de bien calibrer l'éventuelle réponse à apporter, pourriez-vous nous indiquer si cette offre d'interprétariat en présentiel vous intéresse ?

Je suis intéressé(e) par l'offre  
d'interprétariat en présentiel

### Campagne "Gastro-entérite et rhino-pharyngite chez le jeune enfant - savoir quand consulter"

La CPAM du Haut-Rhin nous informe que la



« Campagne de communication départementale « Gastro-entérite et rhinopharyngite chez le jeune enfant - savoir quand consulter » » initiée en mars 2022 sera relancée cet automne 2022. Cette campagne émane de la Commission Paritaire Locale des médecins du Haut-Rhin.

[Plus d'information et supports de communication](#)



### Appel à projet : Addictions

L'ARS Grand Est ouvre son appel à projets « Fonds Addictions 2022 ». **La date limite** de candidature est fixée au **vendredi 28 octobre 2022** à 12h00.

Comme l'année passée, un focus spécifique est fait pour les **lieux de santé sans tabac**, avec un cahier des charges et un dossier de candidature spécifiques.

[Appel à projet : Fonds Addictions 2022](#)



### Appel à projet : Recherche en soins primaires

**L'appel à projets de recherche en soins primaires inter-régional (AAP ReSP-IR) est lancé par le** Groupement interrégional de recherche clinique et Innovation Est. Cet appel à projet est réalisé sous l'égide de la DGOS du Ministère en charge de la Santé.

Les objectifs sont de :

- Développer les coopérations entre les acteurs de la recherche en soins primaires à l'échelle d'un territoire
- Développer les approches pluridisciplinaires
- Intégrer **les professionnels de santé libéraux, les maisons de santé pluridisciplinaires, les centres de santé, les CPTS, les établissements de santé, les universités, les EPST et les collectivités territoriales.**
- Mobiliser tous les domaines et toutes les dimensions de la recherche appliquée en santé, paramédicales et/ou médicales,
- Améliorer l'amélioration des prises en charge des patients et de la performance du système de santé.

Les projets de recherche doivent associer au minimum :

- un acteur des soins primaires (professionnels de santé en ville, cabinets, maisons de santé, centres de santé, communautés professionnelles territoriales de santé, etc.) et
- un autre acteur de la recherche (établissements de santé, universités, établissements publics à caractère scientifique et technologique, etc.)

La **clôture du dépôt** des lettres d'intention est fixée **au mardi 13 décembre 2022 à 14h00**

[Appel à projet : recherche en soins primaires](#)

- **01 septembre à 19h30** : présentiel au bar "La Quille" - Apéro interpros
- **02 septembre à 11h00** : visioconférence - Réunion des coordinateurs/coordinatrices des CPTS d'Alsace
- **05 septembre à 12h00** : présentiel à l'hôpital de Rouffach - Présentation de la CPTS aux internes en psychiatrie
- **05 septembre à 15h00** : présentiel dans la salle de réunion de la CPTS - Rencontre avec la CPAM pour avenant au contrat ACI
- **05 septembre à 19h00** : présentiel dans la salle de réunion de la CPTS - Réunion du groupe 1 de la commission perte d'autonomie (*guide de l'accompagnement des personnes en situation de handicap*)
- **06 septembre à 20h00** : présentiel dans la salle de réunion de la CPTS - Rendez-vous avec le syndicat des pharmaciens du Haut Rhin
- **07 septembre à 10h00** : visioconférence - Comité de pilotage mensuel Pulsy
- **07 septembre à 11h00** : visioconférence - Échange avec le Dr MARTIN, médecin conseil national de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- **07 septembre à 14h00** : présentiel dans la salle de réunion de la CPTS - Réunion Contrat Local de Santé Mulhouse, groupe de travail "Vieillesse et perte d'autonomie"
- **07 septembre à 18h00** : visioconférence - Séance de consultation n°2 concernant la démarche d'unification DAC Alsace
- **08 septembre à 19h30** : présentiel dans la salle de réunion de la CPTS ou visioconférence - Réunion de la commission prévention
- **12 septembre à 15h00** : présentiel dans la salle de réunion de la CPTS - Rencontre avec la CPAM pour avenant au contrat ACI
- **12 septembre à 20h00** : présentiel dans la salle de réunion de la CPTS - Réunion du Bureau de la CPTS Mulhouse Agglomération
- **13 septembre à 20h00** : visioconférence - Réunion du comité de pilotage du projet ICOPE (dans le cadre du Collectif CPTS 68)
- **14 septembre à 20h30** : présentiel dans la salle de réunion de la CPTS ou visioconférence - Réunion du groupe 2 de la commission accès aux soins (*Binôme soignant référent - médecin traitant*)
- **15 septembre à 19h00** : présentiel dans la salle CME du GHRMSA - Réunion de la commission ville-hôpital
- **21, 22, 23 septembre à 07h00** : présentiel à Nantes - Participation au congrès de la Fédération nationale des CPTS
- **26 septembre à 20h00** : présentiel dans la salle de réunion du Business Campus ou en visioconférence - Réunion de la commission accompagnement des professionnels de santé et communication
- **27 septembre à 19h30** : présentiel dans la salle de réunion du Business Campus - Réunion de la commission périnatalité enfance adolescence

Pour tout renseignement, contact : [secretaire@cpts-mulhouse-agglo.fr](mailto:secretaire@cpts-mulhouse-agglo.fr)

**Adhérez à la CPTS**

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CPTS Mulhouse Agglomération.

[Se désinscrire](#)